



Paroisse orthodoxe de la sainte Transfiguration

Numéro 11, octobre 2016

SAINT LONGIN

Le 16 octobre, mémoire du saint martyr LONGIN le centurion et des deux soldats qui subirent le martyr avec lui.

Personnage clé du film de Kevin Reynolds, RISEN, projeté cette année dans les salles de cinéma, ici à Maurice, Saint Longin vécut sous le règne de l'Empereur Tibère (15-34 ap. J-C.). Il servait dans l'armée romaine comme Centurion sous les Ordres de Pilate, le gouverneur de la Judée. C'est à lui et à ses hommes que l'on commanda d'exécuter la sainte Passion de notre Sauveur Jésus-Christ et de garder le tombeau, de crainte que les disciples ne viennent dérober son corps et fassent croire à sa résurrection.

C'est ainsi que Longin fut le témoin de tous les miracles étonnants qui accompagnèrent la Passion du Seigneur : le tremblement de terre, l'obscurcissement du soleil, le déchirement du voile du Temple, les rochers qui se fendirent, les tombeaux qui s'ouvrirent et les corps de nombreux saints des temps anciens qui ressuscitèrent et se montrèrent à tous. En voyant ces prodiges, les yeux du cœur du centurion s'ouvrirent et il s'écria d'une voix forte : « *Vraiment, il était fils de Dieu !* » (Mt 27, 54 ; Mc 15, 39).



SEPTIÈME CONCILE OECUMÉNIQUE à Nicée

Le 11 de ce mois, si c'est un dimanche, ou le premier dimanche qui suit, nous célébrons la mémoire des saints Pères réunis pour le septième Concile oecuménique à Nicée contre les impies et ignorants qui rejetaient le culte des saintes icônes et accusaient d'idolâtrie la sainte Église qui les vénère avec Foi.

Après une soigneuse préparation, et ayant entendu la lecture de nombreux témoignages patristiques, les Pères du Concile jetèrent l'anathème sur les hérétiques, qui depuis près de cinquante ans interdisaient aux chrétiens de vénérer les icônes du Christ et de ses saints sous prétexte d'idolâtrie. Ils mirent ainsi fin à la première période de l'iconoclasme, qui devait cependant reprendre vigueur quelques années plus tard, sous Léon V l'Arménien (813-820), et n'être définitivement réglé qu'en 843, grâce à l'impératrice Théodora et au patriarche saint Méthode. Les saints Pères anathématisèrent les patriarches hérétiques Anastase, Constantin et Nicétas, les métropolitains Théodose d'Éphèse, Jean de Nicomédie et Constantin de Nakoleia et tous leurs partisans. Ils réfutèrent le prétendu concile oecuménique, réuni dans le palais de Hiéria sur l'initiative de Constantin V (754), et proclamèrent la mémoire éternelle des défenseurs de l'Orthodoxie : le patriarche saint Germain, saint Jean Damascène, saint Georges de Chypre, et tous ceux qui s'étaient offerts à l'exil et à la torture pour la défense des saintes icônes. Dans la définition qu'ils proclamèrent lors de la septième et dernière session du Concile, les Pères déclaraient :

Nous définissons en toute exactitude et avec le plus grand soin que, comme les représentations de la Croix précieuse et vivifiante, de même les vénérables et saintes images, qu'elles soient peintes, représentées par des mosaïques ou en quelque autre matière appropriée, doivent être placées dans les églises de Dieu, sur les saints ustensiles et vêtements, sur les murs et les tableaux, dans les maisons et le long des routes ; aussi bien l'image de notre Seigneur, Dieu et Sauveur Jésus-Christ,

que celle de notre Souveraine immaculée la Mère de Dieu, ou des saints anges ainsi que de tous les saints. En effet, plus nous contemplerons ces représentations imagées, plus nous serons amenés à nous souvenir de leurs modèles, à nous porter vers eux et à leur témoigner, en les baisant, une vénération respectueuse, sans que cela soit, selon notre foi, une adoration véritable, laquelle ne convient qu'à Dieu seul. Comme on le fait pour la Croix précieuse et vivifiante, pour les saints Évangiles et les autres objets sacrés, on offrira de l'encens et des cierges en leur honneur, selon la pieuse coutume des anciens. Car l'honneur rendu à l'image remonte jusqu'à son modèle, et qui vénère une icône vénère en elle la personne (l'hypostase) qui s'y trouve représentée. C'est ainsi qu'on gardera l'enseignement de nos saints Pères et la tradition de l'Église catholique (i.e. universelle) qui a reçu le message de l'Évangile d'une extrémité du monde à l'autre.

Ce n'était pas seulement le culte des saintes icônes que les saints Pères défendaient ainsi, mais, en fait, la réalité même de l'Incarnation du Fils de Dieu : « *Je représente Dieu l'Invisible, dit saint Jean Damascène, non pas en tant qu'invisible, mais dans la mesure où il est devenu visible pour nous par la participation à la chair et au sang. Je ne vénère pas la matière, mais je vénère le Créateur de la matière qui pour moi est devenu matière, qui a assumé la vie dans la matière et qui, par la matière (c'est-à-dire son corps mort et ressuscité), a opéré mon salut* ». En assumant la nature humaine, le Verbe de Dieu la divinisa sans qu'elle perdit ses caractéristiques propres. C'est pourquoi, bien que dans son état glorifié elle ne soit plus accessible à nos sens, cette nature humaine du Seigneur peut cependant être représentée. L'icône du Christ - dont la fidélité est garantie par la tradition de l'Église - devient ainsi présence véritable de la Personne divine et humaine de son modèle, canal de grâce et de sanctification pour ceux qui la vénèrent avec foi.

Le second Concile de Nicée est le septième et dernier Concile Œcuménique reconnu par l'Église Orthodoxe. Toutefois, cela ne signifie pas que d'autres Conciles Œcuméniques ne puissent se réunir dans l'avenir, mais plutôt qu'en prenant le septième rang, le synode de Nicée a assumé le symbole de perfection et d'achèvement que représente ce nombre dans la sainte Écriture (par ex. Gen. 2, 1-3). Il clôt l'ère des grandes querelles dogmatiques, qui ont permis à l'Église de préciser, en des définitions excluant toute ambiguïté, les limites de la sainte Foi orthodoxe. Désormais, toute hérésie peut et pourra être assimilée à l'une ou l'autre erreur que l'Église, rassemblée en conciles universels, a anathématisée, depuis le premier (325) jusqu'au second Concile de Nicée (787).

D'après le *Synaxaire*

Église orthodoxe de la Sainte Transfiguration

Grande-Rivière N-O

Ile Maurice

(Derrière le garage BALA)

Divine Liturgie

Chaque dimanche à 9h30

Père Athanasios: tel. 57 33 32 53

E-mail: p.athanasios@myt.mu

Divine liturgie

Chaque dimanche à 9h30

Dimanche 2 octobre

Dimanche 9 octobre

Dimanche 16 octobre: **Des Pères
du 7è Concile Oecuménique.**

**Mémoire du Saint Martyr
Longin.**

Dimanche 23 octobre

Dimanche 30 octobre